

06 SEPTEMBRE
2021

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT

Présents :

MME COUTADEUR,
MME GRAVIER,
MME GIRAUD,
MME MATHIEU,
MME PELLETIER,
MME PLAGES,
MME STOPYRA,
MME VALLENET,
M BOIRE,
M BOUDIN,
M CHARASSE,
M GAUTHIER,
M GODARD,
M MARTIN,
M MOJAL,
M PARRAUD,
M POTHIER,
M SAUDREAU.

Absente excusée :

MME PEREIRA,

Personnel communal scolaire

Suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial : Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n°11/2021 par laquelle a été créée, à compter du 01/04/2021, un poste à temps complet d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour avancement de grade suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent,

Considérant la nécessité de supprimer à cette même date, le poste d'adjoint technique à temps complet occupé par cet agent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet avec effet au 1^{er} avril 2021.

Création d'emplois non permanents : Considérant qu'en raison de l'activité de l'activité périscolaire, il y a lieu de créer dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53, des emplois non permanents, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

1/ de créer, pour une durée de 1 an, trois emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet, soit deux emplois à 24 heures hebdomadaires à compter du 08/09/2021 et un emploi à 28 heures hebdomadaire à compter du 07/09/2021

2/ de créer, pour une durée de 1 an, un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial à compter du 07/09/2021 à 10 heures hebdomadaires,

Recrutement d'un agent en contrat aidé : Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide du recrutement d'un agent en contrat aidé pour les fonctions d'agent de nettoyage des locaux et aide aux services périscolaires à l'école à 24 heures hebdomadaires pour une durée de 9 mois et charge POLE EMPLOI, de lui adresser une liste de candidats correspondant au profil recherché.

Tarifs 2021/2022 du restaurant scolaire

Comme chaque année, il convient de déterminer les tarifs du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée ; l'année précédente, le tarif était fixé à 3.40 € pour les repas enfants et 6.00 € pour les repas adultes.

La Commission Communale « Vie scolaire et Environnement » a proposé de maintenir ces tarifs pour 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Tarif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année scolaire 2021-2022

Il convient de fixer le tarif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année scolaire 2021-2022.

La Commission Communale « vie scolaire et environnement » propose de maintenir les tarifs de l'année précédente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de l'année précédente tels que :

	Tranche 1 QF < 1 000 €	Tranche 2 1 000 € < QF > 1 500 €	Tranche 3 QF > 1 500 €
Tarif mensuel (Accueil régulier)	13.00 €	17.00 €	21.00 €
Tarif occasionnel (Jusqu'à 2js/mois) *	2.00 €	2.50 €	3.00 €

* 1 passage le matin ou l'après-midi = 1 jour ; 1 passage le matin et un passage l'après-midi = 1 jour

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme

Par délibération du 24 juin 2021, le comité syndical du SIEG a adopté la proposition de révision statutaire. Cette révision prévoit le changement de nom du Syndicat qui devient « Territoire d'énergie Puy de Dôme » et porte également sur la prise en compte de la fusion de certaines communes adhérentes au Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Énergie
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

AFFAIRES GENERALES

Création d'un emploi non permanent au service technique

Le Conseil Municipal décide de créer, pour une durée de 1 an, un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires à compter du 10/09/2021.

INFORMATIONS

COMMISSION SPORTS FETES ET VIE ASSOCIATIVE :

- **Manifestation** : Organisation d'un concert d'automne, animé par le groupe « LES WHAT'S HAPPENED », le 24 septembre à 19 h 00, au complexe sportif (buvette au profit de la Ligue contre le Cancer). La soirée se poursuivra par le feu d'artifice.

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT :

- **Personnel** : projet d'augmentation du temps de travail de 31 à 35 heures hebdomadaires d'un adjoint technique titulaire. L'avis du Comité technique du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale sera sollicité.
- **Ecole** : A ce jour, ce sont 215 élèves qui sont inscrits à cette rentrée scolaire 2021/2022.

COMMISSION URBANISME-PATRIMOINE-VOIRIE-AGRICULTURE :

Un point est fait sur les travaux actuellement en cours sur la commune ; ils concernent principalement la réfection de la Rue Neuve dont la réception des travaux est prévue pour fin octobre et la création du lotissement « Clos de la Fontaine » dont la réception est prévue pour fin septembre.

COMMISSION FINANCES :

- **Compte Epargne Temps** : un projet de mise en place du Compte Epargne Temps en direction des agents communaux est présenté au Conseil Municipal. L'avis du Comité technique du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale sera sollicité sur ce projet.

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE, COMMERCES ET SOCIAL :

- **Association Réseau Séniors Clic Riom Limagne** : cette association dont la commune vient d'adhérer récemment, va prochainement organiser des ateliers « Bien Être » à l'espace culturel, à destination des personnes de plus de 60 ans.
- **CCAS** : cette année le repas des Aînés est programmé le 07 novembre et la remise des colis le 11 décembre.
- **Conseil Municipal de Jeunes** :
 - ↳ Soirée CINE PLEIN AIR du 03 septembre : ce sont environ 150 personnes qui ont assisté à la séance.
 - ↳ A l'étude : projet de création d'une boîte à livres et projet d'une expo photos.

Location d'un appartement communal : le Conseil Municipal est informé que l'appartement communal situé 14 bis route d'Ennezat (T4 de 80m2) vient d'être libéré par son locataire. Les personnes intéressées par cette location, peuvent adresser leur candidature en Mairie jusqu'au 15 octobre prochain.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 04 OCTOBRE 2021 A 18 h 30

Suivez l'actualité de la Commune :

⇒ **FACEBOOK** : www.facebook.com/mairiechappes

⇒ **Application téléphone portable COMMAVILLE** : téléchargement sur **GOOGLE PLAY OU APPSTORE**

⇒ **Communication des décisions et informations du CONSEIL MUNICIPAL :**

↳ Par voie électronique, sur demande en Mairie

↳ Par papier : retrait du compte rendu en mairie ou commerces locaux.